

main aux frères des malheureux paysans des provinces, froidement spoliés et fusillés, pour avoir défendu leurs foyers, qu'il s'agit de respecter son honneur outragé et que tôt ou tard il le venge.

PARTIE OFFICIELLE

Le gouvernement de la défense nationale.

Vu la loi du 13 août, les décrets du 10 septembre, 11 octobre, 10 novembre et 12 décembre 1870, relatifs aux effets de commerce.

Décrets :

Art. 1er. — La prorogation de délais accordée par la loi et décrets sous-visés, est augmentée d'un mois à partir du 14 janvier courant, pour tous les effets souscrits antérieurement à la loi du 13 août 1870.

Elle est augmentée de quinze jours pour les effets souscrits postérieurement à la loi du 13 août 1870 et aux décrets de prorogation qui l'ont suivie.

Art. 2. — Toutes les autres dispositions de la loi du 13 août 1870 sont maintenues.

Art. 3. — Le présent décret sera immédiatement exécuté.

Fait à Paris, le 12 janvier 1871.

(Suivent les signatures.)

PARTIE NON OFFICIELLE

Plusieurs journaux répètent avec insistance un plan d'opérations arrêté dans un prétendu conseil de guerre de quatre généraux n'aurait pas été suivi d'exécution par suite de la connaissance que l'ennemi en aurait eue, le gouverneur de Paris déclare cette allégation absolument fautive. Il se serait abstenu de la relever s'il ne voyait un danger sérieux à laisser d'aussi faux bruits s'accréditer.

Le 27 décembre 1869, M. le comte de Bismark a adressé à M. Wasbarne, ministre des Etats-Unis, pour être communiqué à M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, la note ci-dessous :

Versailles, 27 décembre 1870.

Monsieur le ministre, il résulte d'un rapport officiel adressé à l'autorité militaire, que le 23 de ce mois, des coups de feu ont été tirés par des soldats français sur l'officier allemand chargé de remettre des lettres aux avant-postes ennemis, au moment où il se disposait à quitter le pont de Sèvres et pendant que les drapeaux de parlementaires étaient déployés de part et d'autre.

Au commencement de la guerre, nos officiers et les trompettes qui les accompagnaient ont bien souvent, on pourrait dire régulièrement, été victimes du mépris des troupes françaises pour les droits de parlementaires, il a fallu renoncer à toute communication de ce genre, pour ne pas exposer nos soldats aux dangers qui en paraissent inséparables.

Depuis quelque temps, on semblait revenir à une observation plus stricte du droit des gens universellement reconnu, et il a été possible d'intervenir des relations régulières avec Paris, établies surtout pour faciliter la sortie des dépêches de votre légation.

Le cas du 23 démontre de nouveau que nos parlementaires ne sont pas en sûreté à portée de fusil des soldats français, et nous serons obligés de renoncer à l'échange de garanties sérieuses contre le retour d'une agression pareille.

Je vous prie, en conséquence, monsieur le ministre, de vouloir bien informer M. Jules Favre de ce qui s'est passé le 23 décembre courant et d'insister sur des mesures sévères contre les infractions que nous ne pouvons admettre plus longtemps dans l'intérêt de nos soldats. Si le Gouvernement de la défense nationale désire continuer, à l'avenir, les communications parlementaires, il n'hésitera pas à reconnaître la justesse de nos réclamations et à ordonner une enquête sur les faits dont nous avons à nous plaindre, ainsi que la punition des coupables. En attendant qu'il nous fasse parvenir à cet égard une communication satisfaisante, contenant des garanties pour l'avenir, nous sommes obligés de suspendre des relations qui ne sont admissibles que sous la protection que doit leur offrir l'observation la plus consciencieuse des règles du droit de guerre internationale.

« Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération. »

DE BISMARCK.

Le 2 janvier, le gouverneur de Paris, répondait à cette note par l'exposé ci-dessous auquel étaient jointes : 1° une note du général Dumoulin qui commande sur les lieux faisant connaître les résultats négatifs de l'enquête rigoureuse que le gouvernement lui a prescrite; 2° une déclaration du capitaine d'Hérison, attaché à l'état-major général, indiquant les circonstances dans lesquelles il avait été soumis à la fusillade des postes prussiens, alors que le 3 octobre, il accompagnait en parlementaire le général américain Burnside.

Note pour M. le ministre des affaires étrangères.

Paris, le 2 janvier 1871.

Le gouverneur s'est efforcé de prescrire à l'officier général commandant à Neuilly de faire une enquête rigoureuse sur la circonstance signalée par M. le comte de Bismark, de soldats français qui auraient tiré sur l'officier allemand chargé de remettre en parlementaire, des lettres à nos avant-postes du pont de Sèvres, le 23 décembre dernier. Il résulte du rapport ci-joint du général Dumoulin, que le fait très-regrettable dont se plaint M. le comte de Bismark n'a pu être constaté par un autre témoin.

Dans le cas, où il en aurait été autrement, la répression en aurait été poursuivie et pleine satisfaction aurait été donnée aux réclamations faites. Le gouverneur de Paris attache beaucoup de prix à ce que les rapports qui peuvent s'établir entre l'armée allemande et l'armée française, par vote de parlementaires, soient réglés par l'exacte et loyale observation des lois de la guerre. Il n'a rien négligé pour qu'il en fût ainsi; mais il arrive quelquefois que, par l'effet de méprise ou par suite de l'inintelligence des soldats, des accidents de cette nature se produisent. Les deux pièces annexées montrent qu'ils ne sont pas exclusifs à l'armée française, et qu'il est arrivé plusieurs fois que des soldats prussiens ont fait feu pendant que les drapeaux parlementaires, après l'accomplissement des formalités d'usage flottaient de part et d'autre.

Aux exemples qui sont cités, j'ajouterai celui du lieutenant de vaisseau Brunet, aide de camp du vice-amiral de la Roncière qui, participant en avant des lignes de Saint-Denis, a été fusillé par un soldat prussien, circonstance qui a conduit l'officier supérieur allemand, commandant sur les lieux, à lui adresser des excuses cordialement acceptées. Nous avons toujours considéré ces actes isolés comme ne pouvant être évités, malgré les précautions les plus minutieuses, et jamais le Gouvernement n'a eu la pensée de les imputer de la part de l'ennemi, à un parti pris, encore moins à l'insuffisance de la discipline dont il reconnaît la solidité dans l'armée prussienne.

« Général TROCHU. »

Le 3 janvier, M. le comte de Bismark faisait à cette note, par l'intermédiaire des Etats-Unis, une réponse annonçant que les relations parlementaires pourraient être reprises. Le 11 janvier, le capitaine d'Hérison, de l'état-major général, se présentait en parlementaire au pont de Sèvres, pour faire remettre à l'état-major général prussien la déclaration suivante du gouverneur de Paris :

Déclaration du Gouverneur de Paris à M. le général comte de Moltke, chef d'état-major général des armées allemandes.

Depuis que l'armée allemande a ouvert le feu de ses batteries au sud de Paris, un grand nombre d'obus sont venus atteindre des établissements hospitaliers consacrés de tout temps à l'assistance publique, tels que la Salpêtrière, le Val-de-Grâce, l'hôpital de la Pitié, l'hospice de Bicêtre et l'hôpital des Enfants malades. La précision du tir de l'artillerie et la persistance avec laquelle les projectiles arrivent dans une direction et sous une inclination constantes, ne permettent plus d'attribuer au hasard les coups qui viennent frapper, dans les hôpitaux, les femmes, les incurables, les blessés ou les malades qui s'y trouvent enfermés. Le gouverneur de Paris déclare ici solennellement à M. le général comte de Moltke, chef d'état-major général des armées allemandes, qu'aucun des

hôpitaux de Paris n'a été distrait de sa destination ancienne. Il est donc convaincu que, conformément aux lois des conventions internationales et aux lois de la morale et de l'humanité, des ordres seront donnés par l'autorité militaire prussienne pour assurer à ces asiles le respect que réclament pour eux les pavillons qui flottent sur leurs dômes.

Paris, 11 janvier 1871.

« Général TROCHU. »

Le capitaine d'Hérison, porteur de cette déclaration, se présenta au pont de Sèvres, à midi, avec le drapeau parlementaire. Après les sonneries d'usage, le drapeau blanc fut également arboré par l'ennemi, mais aucun officier prussien ne s'avança, et la batterie prussienne de Breteuil ne cessa de tirer dans la direction du Pont-de-Jour. Au bout d'une demi-heure, l'ennemi amena son drapeau blanc. Le capitaine d'Hérison fit plusieurs fois répéter par son clairon la sonnerie pour cesser le feu; on ne lui répondit plus.

Les factionnaires ennemis se mirent à tirer sur lui et sur le commandant Mutel, des mobiles de l'Aube, et il se vit obligé de se retirer sans avoir pu remplir sa mission. Encore une fois, le gouvernement a toujours attribué à des méprises les nombreux accidents de ce genre et il ne veut pas les mettre à la charge de l'armée prussienne, même en présence de faits comme celui que révèle la lettre suivante du général Pelissier au gouverneur de Paris :

Paris, le 11 janvier 1871.

« Monsieur le gouverneur, »

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un fait qui démontre une fois de plus le peu de cas que l'ennemi fait des lois de la guerre. Le 10 janvier, un parlementaire prussien s'étant présenté au pont de Sèvres, l'ordre fut donné au 6e secteur de cesser le feu. Il resta suspendu de une heure à deux heures et demie. Mais l'ennemi profita de cette interruption pour redoubler l'activité de son feu sur cette partie de l'enceinte. Le même fait s'est déjà produit une fois depuis le commencement du bombardement. Il mériterait d'autant plus d'être signalé que nous sommes parfaitement résolus à rester fidèles aux lois de la guerre et à l'honneur militaire. Mais il importe que le pays en soit instruit.

Veuillez agréer, monsieur le gouverneur, l'expression de mon profond respect et de mon dévouement.

Le général de division commandant supérieur de l'artillerie de la rive droite,

« PELISSIER. »

Il résulte de l'ensemble de ces faits que, si les relations parlementaires entre l'armée française et l'armée prussienne rencontrent des difficultés ou même des impossibilités, comme il est arrivé au capitaine d'Hérison elles ne sauraient être imputées à l'armée française. Le gouvernement ne récrimine pas : il expose de bonne foi les principes conciliants qui président à sa manière d'envisager les accidents de part et d'autre. Signalés il demande à l'armée prussienne d'adopter ces principes, et il demeure convaincu que les relations par parlementaires dont la nécessité doit être reconnue de part et d'autre reprendront un corps régulier.

RAPPORTS MILITAIRES

Paris, le 13 janvier, soir.

Dans la boucle de la Marne, toujours même bombardement violent et persistant, sans plus d'effet que les jours précédents. Le commandant supérieur de Vincennes se loue beaucoup de la tenue, sous le feu, des troupes et de la garde nationale chargées de la défense de nos positions de ce côté.

Toute la journée, l'ennemi a tiré lentement sur les villages de Nogent et de Plaisance.

Le bombardement de la ville a été incessant et est devenu très-vif de dix heures à minuit, principalement sur le 8e secteur.

Les forts du sud ont canonné moins violemment. Les Prussiens ont fait pendant la nuit plusieurs tentatives sur divers points des tranchées qui relient les forts entre eux. Ils ont été repoussés. Plusieurs de leurs blessés ont été recueillis par nous.

Depuis dix-sept jours, l'ennemi a brûlé une quantité considérable de munitions sans arriver à un résultat sérieux. Nos pertes ont été relativement faibles, les incendies arrêtés dès le début, les dégâts matériels réparés, autant que possible chaque jour. Le gouverneur est heureux de pouvoir rendre ici un éclatant témoignage au dévouement absolu qu'offrent, soldats et gardes nationaux ont montré dans ces rudes et constantes épreuves. La fermeté de la population est admirable.

DERNIERS AVIS

Le bombardement a été très-vif cette nuit, principalement sur les quartiers Mouffetard, du Panthéon et de Montrouge. Il a continué ce matin et il se poursuit encore cette après-midi dans les mêmes conditions sur toute la ligne du Sud. Un obus est encore tombé vers midi près de l'Odéon, et un autre près de Saint-Sulpice. Nos forts répondent vigoureusement.

Le Paris-Journal annonce que les Prussiens ont terminé hier la première parallèle devant le fort de Rosny. Le fait est inexact. Ce qu'on a pris pour une parallèle prussienne est une des tranchées pratiquées par nous sur le plateau d'Avron, et où l'on voit maintenant apparaître de temps à autre des sentinelles prussiennes.

Il n'est pas arrivé de pigeon depuis dimanche dernier.

Les agents diplomatiques du régime déchu ont entrepris de guerroyer entre eux pour se disputer aux dépens les uns des autres; l'impéritie et l'ignorance sont au fond de toutes ces querelles. Le plus clair c'est que le gouvernement impérial n'était au courant de rien. Voici un fait inconnu du public et qui vaut la peine d'être recueilli: Quatre semaines avant la déclaration de guerre, le portefeuille des affaires étrangères fut offert à M. le duc d'Albaféra; et comme celui-ci déclinait modestement l'honneur de porter un fardeau qu'il jugeait trop lourd pour ses épaules, l'empereur lui dit: Mais acceptez donc, vous n'avez rien à faire, il n'y a pas de question en Europe. Quatre semaines avant la déclaration de guerre!

Le correspondant du Daily-News écrit de Bordeaux, 6 janvier :

Les 40 étages arrêtés dernièrement, et choisis parmi les plus riches habitants de Dijon et de Gray, ont été si bien reçus par les habitants de Francfort, qui ont souscrit pour leur donner des logements et de bons dîners gratuits, que les autorités prussiennes se sont hâtées de les renvoyer de la ville.

Quant ils traversèrent Casel, Napoléon III leur envoya de Wilhelmshöhe un message pour leur dire qu'il serait heureux de les voir, mais bien que dans leur nombre il s'en trouvait plusieurs qui s'étaient laissés persuader de voter pour le plébiscite, tous répondirent avec hauteur qu'ils ne désiraient nullement faire la connaissance de l'empereur.

LES PRISONNIERS FRANÇAIS

Le Times publie la lettre suivante :

Monsieur, Me trouvant à Cologne vers le milieu du mois de novembre, et apprenant qu'il y avait un grand nombre de prisonniers français dans le voisinage, je me décidai à les visiter pour m'assurer par moi-même si les

bruits qui circulaient au sujet de leur état de détention étaient vrais ou faux.

A Dantz, je trouvai 900 d'entre eux, campés dans des tentes sans couverture, au milieu d'un temps d'hiver des plus rigoureux. Il m'a été permis de leur parler pendant très-peu de temps et de leur distribuer du pain, du tabac, etc., sur lesquels ils sont jetés comme des gens affamés. Ils se plaignent fortement de leur traitement consistant à la non-nutrition, et en vérité, en voyant leur misérable condition, ils ont raison de se plaindre.

Il ne m'a pas été donné de converser longtemps avec ces pauvres gens; car le commandant vint m'ordonner de me retirer, mais il reprit confiance quand je lui eus prouvé que j'étais français et Anglais, ce qui m'importait peu, mon seul but étant de soulager les malheureux prisonniers. En quittant le camp, je rencontrai un détachement de prisonniers revenant de leurs travaux; ils se firent travailler aux fossés. J'essayai en passant de les questionner et ils m'ont raconté ces mêmes tristes histoires; ils reçoivent 45 centimes par jour pour leur pénible travail. Mais tout ceci est, comparé à ce que j'ai vu dans le camp de Gremberg, près de Cologne, où 3,000 prisonniers étaient rassemblés. La semaine dernière, ayant eu occasion d'y retourner, je crus devoir faire une nouvelle tentative pour leur venir en aide; je les trouvai logés dans des huttes en bois exposées, à tous les vents, dans lesquelles ils couchent à 50 ou 60 sur un peu de paille.

J'essayai d'entamer la conversation avec quelques-uns d'entre eux, mais je fus brutalement repoussé par les gardiens; finalement, en usant d'un stratagème, je pus voir une centaine de malheureux prisonniers d'Orléans qui venaient d'arriver la nuit précédente dans l'état le plus pitoyable, après une marche de vingt-cinq jours, pieds nus, moitié mort de faim, transis, couchant sur le sol et sans la moindre couverture. Nous secourûmes tous ces infortunés, et c'était vraiment pitié de voir comment ils se jetaient sur les vivres que nous leur offrîmes; on aurait dit plutôt des bêtes fauves que des êtres humains. Nous déballâmes tout ce qu'il y avait dans la cantine; quand il ne resta plus rien, nous eûmes fini de voir ces malheureux nous implorer en cœur.

Ne peut-on rien faire pour alléger les souffrances de ces malheureux? Les Allemands ont-ils donc perdu toute humanité, et tout sentiment moral, pour permettre qu'un pareil état de choses puisse exister dans un pays protestant? La France traite ses prisonniers d'une façon toute différente et plus humaine — je puis le certifier parce que je l'ai vu — et certainement les Allemands ne pourraient que gagner à agir de même, et l'animosité qui existe aujourd'hui au lieu de s'accroître, aurait un effet contraire.

Je suis, etc. UN TÉMOIN OCULAIRE.

Le Nuremberger Zeitung raconte qu'un jeune officier hanovrien avait, dans une rencontre, fait, avec sa compagnie, vingt-cinq francs-tireurs prisonniers. Il demanda à son commandant ce qu'il devait en faire. Il reçut une réponse laconique : Les fusiller. L'officier fit conduire sa compagnie en dehors du village et fit agenouiller les francs-tireurs. Parmi eux se trouvait un garçon de dix-huit ans, délicat comme une fille et qui n'avait guère envie de mourir. Des torrents de larmes lui coulaient le long des joues. Il se jeta aux genoux de l'officier et lui supplia de lui faire grâce, dans les termes les plus pressants; l'officier profondément ému, pleura également; mais l'ordre reçu devait être exécuté. Le jeune garçon fut donc tué et fusillé. L'officier tomba évanoui, et quand il fut réveillé il était fou. Il est actuellement dans une maison de santé en Allemagne.

Ses horribles choses, dit le Phare de la Loire, se passent en plein XIXe siècle; dans un siècle de progrès et de lumière, dit-on, on n'aurait pas de tels crimes. On a cessé d'avoir mis un frein aux passions sanguinaires qui jadis enfantaient tant d'actions détestables. L'Europe soi-disant civilisée, en est le moins. Elle regarde et laisse faire. Elle devient complice, en réalité, des infamies qui signalent une lutte dont il ne tendrait qu'à empêcher l'Etat neutre d'empêcher la continuation. On dressera l'échafaud pour guillotiner un Tropmann, et l'on s'inclinera respectueusement devant les auteurs de pareils assassinats. Comment est-ce, une pareille lettre se

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 17 JANVIER 1871.

LES DEUX FEMMES DE L'EMPEREUR

NOUVELLE HISTORIQUE

Chapitre II.

L'IMPÉRATRICE ET SON FILS.

SUITE

« Mon fils, dit-elle en s'efforçant de paraître calme, tu regardes donc déjà comme une chose arrêtée ton entrée en campagne? »

— J'ai la promesse de Votre Majesté,

répondit-il d'un ton ferme, en regardant sa mère d'un air suppliant, et je sais que jamais elle n'a manqué de parole à personne.

— Voilà, ma foi, reprit Marie-Thérèse avec une sourire railleur, qui ressemble presque à une menace! Mon fils essaierait-il de piquer mon honneur pour me contraindre à lui tenir parole?

— Pardon, madame! Loin de moi la pensée offensante que ce ne serait pas superflu.

— Eh bien! répliqua l'impératrice, qui considérait ce langage comme un reproche déguisé, je permets maintenant à M. mon fils de douter de ma parole; car mon honneur ne souffrira nullement si je lui retire une promesse que je lui ai donnée dans ma précipitation et sans avoir mûrement réfléchi.

— Comment, Majesté, dit l'empereur, à présent que les préparatifs sont faits et que tout le monde sait que Joseph va partir?

— Que m'importent les bavardages du monde! répondit-elle d'un ton grave et fier. Dieu et ma conscience sont toujours les seuls guides de ma conduite, et je n'écoute qu'eux en déclarant aujourd'hui que je ne permets pas à l'archiduc d'aller rejoindre l'armée.

A ces mots, Joseph poussa un cri et recula d'un pas en chancelant. « Cela n'est pas possible, vous ne parlez pas sérieusement, madame, dit-il douloureusement.

— Et pourquoi, si il vous plaît? reprit

impérieusement Marie-Thérèse.

— Parce que ce serait inhumain et cruel, répliqua Joseph tout hors de lui, parce que ce serait se jouer arbitrairement de mes plus chers désirs, de mes espérances les plus pures et les plus sacrées, parce que je me refuserai toujours à croire que ma mère veuille se railler ainsi de mon cœur!

L'impératrice, rouge de colère, ouvrait la bouche pour répondre, lorsque son mari lui posa doucement la main sur l'épaule, et retint par là les paroles violentes qu'elles avait déjà sur les lèvres.

« Je vous en prie, madame, lui dit-il à voix basse, songez que nous ne sommes pas seuls. Joseph est maintenant un homme et personne que ses parents ne doit être témoin de son humiliation, daignez donc dire à ces deux personnes de se retirer.

— Et pourquoi? Je désire, au contraire, que mes serviteurs les plus dévoués entendent mes paroles et les réponses qu'ose me faire le jeune empereur de l'avenir.

— Pardon, madame. Je tiens à ce qu'il n'en soit rien, et il me semble que j'ai bien quelque droit de faire prévaloir ma volonté, au moins dans l'intérieur de nos appartements. Si donc Votre Majesté ne leur ordonne pas de sortir d'ici, je le ferai moi-même.

Marie-Thérèse fut presque effrayée : jamais elle n'avait vu le visage de son mari si sérieux et si sévère, et, dans sa

confusion, elle ne trouva pas un mot à répondre.

« J'invoite M^{me} la comtesse et le père Porhammer à nous quitter, » reprit l'empereur après quelques instants de silence.

Mais ces personnalités, toujours debout près du divan, eurent l'air de ne pas avoir entendu et ne bougèrent point. Ce mépris arrogant des ordres de son mari blessa l'impératrice et lui fit sentir que c'était à elle de lui donner une réparation.

« M^{me} la comtesse Fuchs, dit-elle, sans doute l'empereur n'a parlé pas assez haut et assez impérieusement, et vous n'avez pas entendu son ordre. Je vais donc répéter ses paroles : J'invoite, a-t-il dit, M^{me} la comtesse et le père Porhammer à nous quitter.

Ce dernier pencha la tête, et, levant la main, fit le signe de la croix dans la direction de l'impératrice, tandis que la comtesse faisait une révérence profonde et cérémonieuse, puis ils gagnèrent la porte à pas légers.

A peine se fut-elle refermée derrière eux que Marie-Thérèse attacha ses yeux flamboyants sur l'empereur, dont un tendre regard et un doux sourire la remercièrent. Quant à l'archiduc, il s'était retiré dans l'embrasure d'une fenêtre, soit pour se maîtriser, soit pour cacher ses larmes.

« Maintenant nous -voici seuls, dit sévèrement Marie-Thérèse, et Joseph peut parler; personne que Dieu et ses parents

n'entendra ce qu'il a à me dire.

Qu'il réfléchisse pourtant que derrière la mère se trouve encore l'impératrice, qui punira toute injure, comme ses dernières paroles, qu'on se permettra envers la première. Ce n'est point par dureté, mais dans la plus tendre sollicitude de mon cœur maternel, que j'ai changé d'avis, et cette résolution, je l'ai prise comme mère et comme souveraine à qui incombe le devoir envers son peuple d'élever son fils comme doit être élevé le futur empereur. Et je le répète en ma double qualité : mon fils, je retire ma parole; tu n'iras pas à l'armée; tu resteras ici afin que ton cœur ne s'endurcisse pas. Il est déjà bien assez dur, et la vie des camps et des champs de bataille ferait de toi un âpre soldat, qui perdrait jusqu'au moindre goût pour les bénédictions de la paix et entretiendrait ses peuples dans les angoisses, les calamités et le malheur inséparables de la guerre, au lieu de les faire jouir de la tranquillité et du bonheur. De là ma résolution irrévocable. Quelque poignante que tu la trouves aujourd'hui, ne perds pas de vue que elle est dictée à ta mère par les plus hautes considérations, et qu'un fils obéissant ne doit pas en murmurer. Allons, présent soignons bons amis et salutons nous comme si tu n'entras de ton voyage; voici ma main. Joseph; sois le bienvenu mon fils!

Immobilisé devant elle, tremblant de pâle, Joseph la considérait d'un air pressé que menaçant.